



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 19 janvier 2021
HEURE : 19 h 30
LIEU : Vidéoconférence ZOOM – Diffusée en direct sur YouTube

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham et préfète suppléante
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de Bedford
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MILLER William, maire de Brome
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique du CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire et le greffier M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Les journalistes Claude Hébert et Cynthia Laflamme sont également présents en mode écoute.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020
4. Information sur le bilan migratoire dans la MRC Brome-Missisquoi
5. Nouveau décret de population 2021
6. Actualités du CLD
 - 6.1. Le point sur la situation de l'équipe du CLD
 - 6.2. Mise à jour de l'état de la situation dans nos entreprises
 - 6.3. Autorisation de la signature de l'avenant 2020-7 au contrat de prêt dans le cadre du programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 6.4. Autorisation de signature de la convention du réseau Accès entreprise Québec
7. COVID-19
 - 7.1. État de la situation au 19 janvier 2021 : Évolution du nombre de cas par municipalité
8. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 13 janvier 2021
 - 8.1. Stratégie régionale sur la conservation, la connectivité et la mise en valeur des écosystèmes forestiers- Recommandation pour services professionnels : Conclusion d'un contrat de gré à gré
 - 8.2. Adoption du Règlement 05-0820 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508 et de son document d'accompagnement
 - 8.3. Promotion touristique et prolongement de l'autoroute 35
 - 8.4. Appui au CLD dans le cadre d'un dépôt de projet à l'entente bioalimentaire
 - 8.5. Certificat de conformité
 - 8.5.1 Certificat de conformité – Règlement 1841-23-2020 – Ville de Cowansville
9. Dépôt du procès-verbal du CA de l'OBV Yamaska du 14 décembre 2020
10. Autorisation de paiement des factures d'assurance générale 06/02/2021 -06/02/2022
11. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 11 janvier 2021
 - 11.1. Entérinement de la signature de l'avenant 2020-6 au contrat de prêt dans le cadre du programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 11.2. Information : Pouvoirs de dépenser du secrétaire-trésorier et du CA : Entrée en vigueur des règlements [07-1120](#) et [08-1120](#)
 - 11.3. Liste des dépenses à être autorisée par le conseil
 - 11.4. Appui à l'Agence Forestière de la Montérégie en lien avec le transfert des MRC La Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi vers l'Estrie
 - 11.5. Autorisation de signature – Modification n° 1 - Contrats de gré à gré : Fourniture de services de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 11.5.1 Contrat n° 48-2020 : Secteur de Bedford et municipalités environnantes
- 11.5.2 Contrat n° 49-2020 : Secteur de Bromont
- 11.5.3 Contrat n° 50-2020 : Secteur de Farnham et municipalités environnantes
- 11.5.4 Contrat n° 51-2020 : Secteur de Lac-Brome et municipalités environnantes
- 11.5.5 Contrat n° 52-2020 : Secteur de Sutton et municipalités environnantes
- 11.6. Fonds régions et ruralité : Adoption des priorités d'interventions en matière de développement local et régional pour l'année 2021
- 11.7. Adoption du règlement 01-0121 répartissant les quotes-parts 2021 entre les municipalités
- 11.8. Appui à la candidature de la zone d'innovation de Bromont
12. Adoption du règlement 09-1220 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi
13. Dépenses supplémentaires à être autorisées par le conseil
14. Entérinement de l'entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec (été 2021)
15. Paiement aux municipalités pour les carrières et sablières (période 2 – 1^{er} juin au 30 septembre 2020)
16. Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice financier 2020 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte cumulativement une dépense totale qui dépasse 25 000 \$
17. Avis d'intérêt et demande de contribution financière au MAMH pour la définition du projet Signature innovation du volet 3 du Fonds région et ruralité
18. Appui à l'UMQ pour la lutte à l'intimidation envers les élus municipaux
19. Déploiement de la fibre optique sur tout le territoire : mise à jour
20. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de janvier et février 2021
21. Correspondances
 - 21.1. Suggestion à la FQM d'un remplaçant : Transmission d'appréciation et remerciement pour l'appui
 - 21.2. Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
22. Questions diverses
23. Deuxième période de questions du public
24. Levée de la séance

14-0121

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question écrite des citoyens n'a été adressée à l'attention du conseil.

15-0121

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉ

INFORMATION SUR LE BILAN MIGRATOIRE DANS LA MRC BROME-MISSISQUOI

Monsieur Desmarais présente de l'information sur le bilan migratoire dans la MRC Brome-Missisquoi. Notamment, selon un bilan de l'*Institut de la statistique du Québec*, 1 771 personnes de plus se sont installées dans la MRC en 2019-2020. Ces personnes proviennent majoritairement des régions administratives de la Montérégie et de Montréal. De plus, l'année 2020-2021 s'annonce exceptionnelle.

NOUVEAU DÉCRET DE POPULATION 2021

Me Legrand informe le conseil qu'en raison des hausses de population, les villes de Cowansville et de Bromont obtiennent chacune une voix de plus au conseil.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ACTUALITÉS DU CLD

LE POINT SUR LA SITUATION DE L'ÉQUIPE DU CLD

Monsieur Beauchamp fait le point sur la situation de l'équipe du CLD. Notamment, le moral de l'équipe se porte bien malgré la situation pandémique. Tous les membres de l'équipe sont en poste en plus d'être mobilisés et engagés dans la poursuite de leurs activités. L'équipe est en marche pour les dossiers 2021.

MISE À JOUR DE L'ÉTAT DE LA SITUATION DANS NOS ENTREPRISES

Monsieur Beauchamp fait la mise à jour de l'état de la situation dans les entreprises de la MRC. Notamment :

- Dans le secteur industriel, de nombreuses entreprises ont repris leur niveau d'activité;
- Le secteur aérospatial se prépare à un retour à la normale plus lent;
- Le taux de croissance des entreprises du secteur de la santé est important;
- L'année 2020 a été exceptionnelle pour le secteur bioalimentaire;
- Dans le secteur touristique, le bilan est positif pour l'automne et la période des fêtes;
- Dans le secteur culturel, une reprise des activités est planifiée pour l'été 2021.

Un bilan des demandes d'aide d'urgence aux entreprises est également fait. Le nombre important d'entreprises ayant reçu une aide financière entraîne de nouvelles demandes de fonds supplémentaires au MEI.

16-0121

AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE L'AVENANT 2020-7 AU CONTRAT DE PRÊT DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT que le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT que ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un premier montant de 941 202 \$ (1^{er} et 2^e versements);

CONSIDÉRANT que le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement du Québec depuis le 30 septembre 2020 et dont la fermeture a été ordonnée afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT que le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 50 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT que le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'une nouvelle enveloppe additionnelle de 225 000 000 \$;



N° de résolution
ou annotation

17-0121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que les conditions et modalités d'octroi d'un prêt additionnel aux municipalités régionales de comté et aux villes ont été autorisées le 2 juin 2020 et modifiées le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un 1^{er} montant additionnel de 629 843 \$ (3^e et 4^e versements), lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un 2^e montant additionnel de 314 922 \$ (5^e versement), lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un 3^e montant additionnel de 400 000 \$ (6^e versement), lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un 4^e montant additionnel de 500 000 \$ (7^e versement), lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que la MRC est admissible à un 5^e montant additionnel de 500 000 \$ (8^e versement, avenant 2020-7), le tout pour un total cumulatif de 3 285 967 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux articles 1 et 2 du contrat de prêt pour tenir compte de ce montant additionnel octroyé à la MRC et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'avenant 2020-7 au contrat de prêt dans le cadre du programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises par le préfet, monsieur Patrick Melchior.

ADOPTÉ

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DU RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le Plan budgétaire de mars 2020 prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 97,5 millions de dollars afin que les MRC aient accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Économie et de l'Innovation (« MINISTRE ») et la ministre déléguée au Développement économique régional (« MINISTRE DÉLÉGUÉE ») ont annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

CONSIDÉRANT que le réseau Accès entreprise Québec sera la porte d'entrée des entreprises vers ces services;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT que ce financement doit être utilisé pour bonifier l'offre de service déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

CONSIDÉRANT que les ressources embauchées seront soutenues par le gouvernement du Québec et ses partenaires de mise en oeuvre afin qu'elles puissent offrir des services qui répondent aux besoins des entreprises de leur milieu;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que ces ressources devront contribuer au réseau Accès entreprise Québec, participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau Accès entreprise Québec et inscrire leurs interventions en complémentarité avec les intervenants de leur région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec compte également adapter les fonds locaux d'investissement (FLI) aux nouvelles réalités auxquelles les entrepreneurs et les entreprises sont confrontés et continuer de collaborer avec les MRC à cet égard;

CONSIDÉRANT que le MINISTRE a été autorisé à octroyer à chaque MRC une subvention d'un montant maximal de 900 000 \$ jusqu'au 31 mars 2025 pour mieux répondre aux besoins des entreprises de leur territoire et à signer une convention d'aide financière à cette fin;

CONSIDÉRANT que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en oeuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser les conditions et modalités de versement de l'aide financière par une convention;

CONSIDÉRANT qu'un projet de convention a été présenté à l'attention du conseil;

CONSIDÉRANT que des précisions pourraient être apportées au projet final de convention avant sa signature, principalement pour préciser certaines obligations de la MRC et/ou le texte de la convention;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature par le préfet, monsieur Patrick Melchior, de la Convention d'aide financière entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional, ainsi que la MRC Brome-Missisquoi, sous réserve que le texte final n'entraîne pas de contraintes supplémentaires significatives à la MRC et de déposer avec signature à la prochaine séance ordinaire du conseil du 16 février 2021 ou à une séance ultérieure, la convention finale signée.

De déléguer l'application de ladite convention au CLD de Brome-Missisquoi.

De transmettre une copie de la présente résolution au CLD de Brome-Missisquoi, ainsi qu'au ministre de l'Économie et de l'Innovation.

De remplacer la résolution 633-1220 par la présente résolution.

ADOPTÉ

COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION AU 19 JANVIER 2021 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CAS PAR MUNICIPALITÉ

Monsieur Desmarais présente l'état de la situation au 19 janvier 2021. Il présente notamment l'évolution du nombre de cas de la COVID-19 par municipalité.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 13 JANVIER 2021

Madame Grimard présente le rapport du comité consultatif d'aménagement, lequel s'est tenu le 13 janvier 2021.



N° de résolution
ou annotation

18-0121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

STRATÉGIE RÉGIONALE SUR LA CONSERVATION, LA CONNECTIVITÉ ET LA MISE EN VALEUR DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS - RECOMMANDATION POUR SERVICES PROFESSIONNELS : CONCLUSION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT que la MRC a obtenu une subvention de 57 000 \$ dans le cadre de l'entente sectorielle forêt afin de réaliser le projet suivant : Stratégie régionale sur la conservation, la connectivité et la mise en valeur des écosystèmes forestiers;

CONSIDÉRANT que ce projet vise les objectifs suivants pour le territoire de Brome-Missisquoi:

- Se doter d'une connaissance et d'une vision commune;
- Viser une occupation et un développement cohérents;
- Maintenir, augmenter et protéger stratégiquement les milieux naturels d'intérêt;
- Maximiser le potentiel d'attractivité de la région;

CONSIDÉRANT que seront réalisées les activités suivantes :

- Activité #1 : Portrait - Diagnostic;
- Activité #2 : Stratégie de conservation, de connectivité et de mise en valeur;
- Activité #3 : Activités de communication et de concertation;
- Activité #4 : Exploration préliminaire du concept de parc naturel régional habité et;
- Activité #5 : Établir les liens avec les outils de planification;

CONSIDÉRANT qu'un processus de demande de prix en vue d'obtenir des services professionnels pour la réalisation de ce projet a été enclenché;

CONSIDÉRANT que les offres de services reçues dépassaient le budget estimé;

CONSIDÉRANT que certains éléments techniques du mandat initial ont été revus;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires, via la résolution 646-1220, a autorisé le personnel de la gestion du territoire à opter pour une formule de gré à gré tel que possible en vertu du Règlement 06-0418 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi, et ce, dans le respect du seuil d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que la proposition de services professionnels soumise par Corridor appalachien correspond aux attentes et au cadre budgétaire;

CONSIDÉRANT que Corridor appalachien s'adjoindra l'expertise complémentaire de Nature-Action Québec pour réaliser le mandat;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

De conclure un contrat de gré à gré avec l'organisme Corridor appalachien pour la réalisation de la Stratégie régionale sur la conservation, la connectivité et la mise en valeur des écosystèmes forestiers au montant forfaitaire de 55 000 \$ sans taxes applicables. D'autoriser le directeur général à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

19-0121

ADOPTION DU RÈGLEMENT 05-0820 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT 05-0508 ET DE SON DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement et de développement numéro 05-0508 lequel est entré en vigueur le 23 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement a été modifié par les règlements 02-0309, 07-0609, 10-1209, 07-1010, 06-0311, 10-1211, 05-0314, 02-0315, 06-1013, 08-0616, 02-0617, 04-0917 et 10-0618;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et ses amendements conformément aux articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Armand par le biais de la résolution 18-03-075 requiert que la MRC modifie le schéma d'aménagement et de développement afin qu'un secteur voué au « service routier de transit » soit autorisé à proximité de la sortie prévue par le projet de prolongement de l'autoroute 35 sur la route 133 et des chemins Champlain et le chemin du Moulin;

CONSIDÉRANT que l'affectation « Services routiers de transit » existe au schéma d'aménagement et de développement à la sortie 74 de l'autoroute 10 sur le territoire de la Ville de Bromont;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a planifié le début des travaux de la phase III en 2020 et la mise en service en 2023 (de la route 133, à Saint-Sébastien, jusqu'à la jonction de la route 133 et des chemins Champlain et du Moulin, à Saint-Armand);

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de la demande, la MRC propose que l'affectation « Service routier de transit » soit délimitée par les lots 5 451 817, 5 451 818, 5 452 924, 5 451 814, 5 451 821, 5 451 820, 6 123 285, 5 451 822 et 5 452 989;

CONSIDÉRANT que les lots 5 451 817, 5 451 818, 5 452 924, 5 451 814, 5 451 821, 5 451 820, 6 123 285, 5 451 822 et 5 452 989 sont actuellement situés dans l'affectation agricole au schéma d'aménagement et de développement et que seules les activités commerciales et industrielles existantes y sont autorisées;

CONSIDÉRANT que le secteur visé par l'affectation « Services routiers de transit » est contigu aux bretelles d'entrée et de sortie projetées de l'autoroute 35;

CONSIDÉRANT que l'aménagement projeté d'un carrefour giratoire facilitera la connexion avec le secteur visé par l'affectation « Services routiers de transit »;

CONSIDÉRANT le besoin en matière de desserte de services routiers (station-service, dépanneur, restauration) dans le secteur pour une clientèle de transit avant ou après le passage aux douanes américaines;

CONSIDÉRANT que le secteur visé par l'affectation « Services routiers de transit » se situe dans un ensemble que l'on peut caractériser comme étant déstructuré par la présence de plusieurs habitations et commerces existants;

CONSIDÉRANT l'absence d'espace disponible approprié pour ce type d'usage à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Armand (secteur Philipsburg);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseil de la MRC le mardi 18 août 2020 en vue d'adopter le règlement 05-0820;

CONSIDÉRANT qu'une séance d'information virtuelle s'est tenue le 2 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite de quinze (15) jours a eu lieu du 3 au 17 décembre 2020 conformément aux directives gouvernementales applicables en zone rouge (arrêté 2020-074);

CONSIDÉRANT les commentaires et questionnements reçus par les divers intervenants et les échanges effectués avec la municipalité de Saint-Armand;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

20-0121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'adopter le règlement 05-0820 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ainsi que son document d'accompagnement, tel que présenté, le tout conformément à l'article 53.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

PROMOTION TOURISTIQUE DANS L'AIRE DE SERVICES DE L'AUTOROUTE 35 À SAINT-ARMAND

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités ont adopté une résolution visant à soutenir la municipalité de Saint-Armand en lien avec la réalisation d'un service routier de transit aux abords de l'autoroute 35;

CONSIDÉRANT que les municipalités du secteur du prolongement de l'autoroute 35 souhaitent mettre en place un espace pour la promotion touristique de la MRC comme il s'agit de l'une des portes d'entrée de la MRC, mais également du Québec;

CONSIDÉRANT que dans le passé l'implantation d'une maison du Québec au poste de Saint-Armand avait déjà fait l'objet de discussions auprès du gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'inviter la Municipalité de Saint-Armand et les autres municipalités intéressées à amorcer des discussions avec la MRC, le CLD et les autres intervenants clés en tourisme en vue d'établir un espace pour la promotion touristique dans le secteur visé par le règlement 05-0820, de discuter de la dynamique de la promotion touristique au Québec et des infrastructures qui y sont associées, d'évaluer les possibilités de subventions et prévoir les prochaines étapes.

ADOPTÉ

21-0121

APPUI AU CLD DANS LE CADRE D'UN DÉPÔT DE PROJET À L'ENTENTE BIOALIMENTAIRE

CONSIDÉRANT que le CLD est invité à déposer le projet « Accès à la terre : modèles novateurs d'établissements alternatifs et cadre de référence en urbanisme » dans le cadre de l'appel de projet en cours de l'entente sectorielle bioalimentaire de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce projet est en complémentarité avec le dépôt de projet déposé en décembre 2020 au FRR-1 afin d'adresser l'enjeu d'accès à la terre en explorant divers modèles alternatifs de tenure et d'établissements existants;

CONSIDÉRANT que l'objectif du présent projet est d'explorer de nouveaux modèles de tenure pour des entreprises agricoles rentables de plus petites superficies, de les proposer au gouvernement du Québec et d'établir un cadre de référence en urbanisme afin de proposer des adaptations aux règlements actuels face aux nouveaux modèles agricoles;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à des priorités identifiées dans le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et le nouveau plan stratégique en développement bioalimentaire pour les années 2021 à 2023 de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet évalué à 52 000 \$ et que la demande d'aide financière souhaitée est de 40 000 \$ et que la contribution MRC/CLD envisagée est de 7 000 \$ en argent et à environ 5 000 \$ en services;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'appuyer le CLD de Brome-Missisquoi dans le dépôt du projet « Accès à la terre : modèles novateurs d'établissements alternatifs et cadre de référence en urbanisme » à l'appel de projets de l'entente sectorielle bioalimentaire de la Montérégie et;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De confirmer la contribution financière de la MRC à la hauteur de 5 000 \$ en argent et à la hauteur maximale d'environ 2 500 \$ en services professionnels complémentaires du personnel de la MRC, le tout, en fonction des services professionnels du personnel du CLD.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

22-0121

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-23-2020 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 4 janvier le règlement 1841-23-2020 modifiant le règlement 1841 sur le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à autoriser le multifamilial de 32 logements maximum dans la zone Rc-22, les immeubles de 3 étages maximum dans la zone Raa-12 et à modifier les normes des aires de stationnement.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1841-23-2020 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CA DE L'OBV YAMASKA DU 14 DÉCEMBRE 2020

Monsieur Drolet présente le rapport du procès-verbal du CA de l'OBV Yamaska, lequel s'est tenu le 14 décembre 2020. Le CA de L'OBV Yamaska a notamment discuté du plan directeur Lac-Brome, ainsi que d'une remise en question au conseil d'administration.

23-0121

AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES D'ASSURANCE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que la MRC doit effectuer le renouvellement annuel de certaines polices d'assurance;

CONSIDÉRANT que la *Mutuelle des municipalités du Québec* est un organisme sans but lucratif et qu'il s'agit ici de conclure un contrat d'assurance;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 45 366 \$ (incluant les taxes) à Ultima pour le renouvellement d'assurance du 6 février 2021 au 6 février 2022 avec la Mutuelle des municipalités du Québec (assurance des biens, responsabilité civile, erreurs et omissions, automobiles, etc.).

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 906 \$ (incluant les taxes) à Ultima pour le renouvellement d'assurance du 6 février 2021 au 6 février 2022 avec Certains Souscripteurs du Lloyd's (assurance accidents cadres et dirigeants).

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

24-0121

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
11 JANVIER 2021**

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif laquelle s'est tenue le 11 janvier dernier.

**ENTÉRINEMENT DE LA SIGNATURE DE L'AVENANT 2020-6 AU
CONTRAT DE PRÊT DANS LE CADRE DU PROGRAMME
AIDÉ D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT que le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

CONSIDÉRANT que ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un premier montant de 941 202 \$ (1^{er} et 2^e versements);

CONSIDÉRANT que le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement du Québec depuis le 30 septembre 2020 et dont la fermeture a été ordonnée afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 000 000 \$ aux municipalités régionales de comté et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 50 000 000 \$ aux municipalités régionales de comté et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises;

CONSIDÉRANT que les conditions et modalités d'octroi d'un prêt additionnel aux municipalités régionales de comté et aux villes ont été autorisées le 2 juin 2020 et modifiées le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un 1^{er} montant additionnel de 629 843 \$ (3^e et 4^e versements), lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un 2^e montant additionnel de 314 922 \$ (5^e versement), lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un 3^e montant additionnel de 400 000 \$ (6^e versement), lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que la MRC est admissible à un 4^e montant additionnel de 500 000 \$ (7^e versement);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier certaines conditions et modalités prévues aux articles 1 et 2 du contrat pour tenir compte de ce montant additionnel octroyé à la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'entériner la signature de l'avenant 2020-6 au contrat de prêt dans le cadre du programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises par le préfet, monsieur Patrick Melchior.

ADOPTÉ

INFORMATION : POUVOIRS DE DÉPENSER DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DU CA : ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 07-1120 ET 08-1120

Un suivi est fait en lien avec l'entrée en vigueur de règlements 07-1120 et 08-1120. Suivant l'entrée en vigueur de ces deux règlements, M^e Legrand informe que le CA peut maintenant autoriser des dépenses allant jusqu'à 25 000 \$ et le secrétaire-trésorier, jusqu'à 10 000 \$. Le texte final des règlements est disponible sur le site internet de la MRC.

25-0121

LISTE DES DÉPENSES À ÊTRE AUTORISÉE PAR LE CONSEIL

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la dépense suivante :

Détail	
Fournisseurs	Total
FQM (cotisations 2021)	25 707,36 \$
Total	25 707,36 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

26-0121

APPUI À L'AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE EN LIEN AVEC LE TRANSFERT DES MRC LA HAUTE-YAMASKA ET BROME-MISSISQUOI VERS L'ESTRIE

CONSIDÉRANT que l'Agence Forestière de la Montérégie a adopté une résolution exprimant notamment son souhait de maintenir le territoire de la MRC Brome-Missisquoi et de la MRC La Haute-Yamaska en Montérégie pour le secteur de la forêt;

CONSIDÉRANT la résolution 551-1120 adoptée à l'unanimité par les membres du conseil, laquelle informe notamment le gouvernement du Québec du souhait de la MRC Brome-Missisquoi de maintenir son territoire en Montérégie pour les services du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que les enjeux soulevés à la résolution de l'AFM en lien avec le secteur de la forêt sont partagés par la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution # 1228-1120 de l'Agence Forestière de la Montérégie par la transmission d'une lettre d'appui à être signée par le préfet et/ou le directeur général de la MRC.

De transmettre copie de cette résolution, ainsi que de la lettre d'appui à l'AFM, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, au ministre responsable de la région de l'Estrie et ministre des Transports, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, au ministre responsable de la région de la Montérégie et au président de la Table de concertation régionale de la Montérégie.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

27-0121

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – MODIFICATION N° 1 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ :
FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR
AUTOMOBILE QUALIFIÉE (TAXI) – CONTRAT N° 48-2020 :
SECTEUR DE BEDFORD ET MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rassembler les spécificités relatives aux assurances en une même clause;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser certains éléments en lien avec les assurances;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de la modification n° 1 en lien avec contrat n° 48-2020 de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) (secteur de Bedford et municipalités environnantes) par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

ADOPTÉ

28-0121

**AUTORISATION DE SIGNATURE – MODIFICATION N° 1 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ :
FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR
AUTOMOBILE QUALIFIÉE (TAXI) – CONTRAT N° 49-2020 : SECTEUR DE BROMONT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rassembler les spécificités relatives aux assurances en une même clause;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser certains éléments en lien avec les assurances;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de la modification n° 1 en lien avec contrat n° 49-2020 de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) (secteur de Bromont) par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

ADOPTÉ

29-0121

**AUTORISATION DE SIGNATURE – MODIFICATION N° 1 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ :
FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR
AUTOMOBILE QUALIFIÉE (TAXI) – CONTRAT N° 50-2020 :
SECTEUR DE FARNHAM ET MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rassembler les spécificités relatives aux assurances en une même clause;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser certains éléments en lien avec les assurances;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREULT
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de la modification n° 1 en lien avec contrat n° 50-2020 de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) (secteur de Farnham et municipalités environnantes) par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

30-0121

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – MODIFICATION N° 1 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ :
FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR
AUTOMOBILE QUALIFIÉE (TAXI) – CONTRAT N° 51-2020 :
SECTEUR DE LAC-BROME ET MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rassembler les spécificités relatives aux assurances en une même clause;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser certains éléments en lien avec les assurances;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de la modification n° 1 en lien avec contrat n° 51-2020 de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) (secteur de Lac-Brome et municipalités environnantes) par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

ADOPTÉ

31-0121

**AUTORISATION DE SIGNATURE – MODIFICATION N° 1 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ :
FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR
AUTOMOBILE QUALIFIÉE (TAXI) – CONTRAT N° 52-2020 :
SECTEUR DE SUTTON ET MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rassembler les spécificités relatives aux assurances en une même clause;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser certains éléments en lien avec les assurances;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de la modification n° 1 en lien avec contrat n° 52-2020 de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) (secteur de Sutton et municipalités environnantes) par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

ADOPTÉ

32-0121

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ : ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTIONS EN
MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi doit établir et adopter ses priorités d'intervention en matière de développement local et régional pour l'année 2021, le tout conformément à l'article 18 de l'*Entente relative au fonds régions et ruralité volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* entre la MRC Brome-Missisquoi et le gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'établir et d'adopter les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2021, lesquelles sont :

- a) Mettre à jour et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement;
- b) Mettre en œuvre le plan d'action 2017-2021 de la planification stratégique de la MRC;
- c) Soutenir le développement de toutes les communautés du territoire par la mobilisation et le soutien à la réalisation de projets pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, environnemental et technologique;
- d) Soutenir les conditions favorables à la consolidation et à la création d'emplois;



N° de résolution
ou annotation

33-0121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- e) Soutenir le CLD dans sa mission de développement notamment dans les domaines industriel, touristique, culturel et agroalimentaire;
- f) Soutenir le CLD dans le développement de l'entrepreneuriat.

De diffuser lesdites priorités d'intervention sur le site internet de la MRC Brome-Missisquoi et de les transmettre à la ministre des Affaires municipales et l'Habitation, à titre informatif.

ADOPTÉ

ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-0121 RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2021 ENTRE LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a adopté le 25 novembre 2020 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 établissant ainsi ses revenus et dépenses conformément à l'article 975 du Code municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir de la MRC de prévoir la répartition entre toutes les municipalités locales de la MRC, des sommes payables à la MRC pendant l'année courante conformément aux articles 205 et 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 15 décembre 2020, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été présenté au conseil avec la communication de l'objet et de la portée du règlement lors de la séance du 15 décembre 2020, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 01-0121 répartissant les quotes-parts 2021* entre les municipalités tel que présenté.

ADOPTÉ

34-0121

APPUI À LA CANDIDATURE DE LA ZONE D'INNOVATION DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la Société de développement économique de Bromont (ci-après nommé SODEB) a le mandat du développement économique de la Ville de Bromont, plus précisément du Parc scientifique Bromont;

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial est à mettre en place des zones d'innovation en vue de générer de la richesse et de meilleurs emplois pour l'ensemble des Québécois en arrimant la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat au sein de territoires attrayants à travers tout le Québec;

CONSIDÉRANT que selon la vision du gouvernement, les zones d'innovation doivent présenter un projet structurant dans un créneau spécifique et doivent favoriser le maillage entre les universités et des entreprises innovantes, dans un territoire défini offrant une qualité de vie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont, mais également la MRC Brome-Missisquoi et tout le Québec bénéficieraient de nouvelles retombées économiques considérables avec une zone d'innovation désignée et distincte;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont possède plusieurs millions de pieds carrés de terrain à vocation industrielle dans le parc scientifique et que celle-ci investit des sommes importantes dans le prolongement des infrastructures municipales pour viabiliser ses terrains;

CONSIDÉRANT que l'Université de Sherbrooke, en partenariat avec Teledyne DALSA Semiconducteurs et IBM Canada ont fondé sur le territoire de Bromont un centre de recherche spécialisé en microélectronique, le centre de collaboration MiQro innovation (ci-après nommé le C2MI);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le C2MI est un maillon essentiel de l'écosystème de la microélectronique du nord-est du continent et l'un des plus importants pôles de recherche au monde dans ce domaine et travaillant de pair avec la majorité des universités québécoises;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a sur son territoire la plus grande concentration de salles blanches au Canada, plusieurs entreprises de grande notoriété dans le secteur de l'électronique, incluant de grands industriels, et ce, depuis plus de quarante ans et que ces entreprises sont impliquées activement et financièrement dans plusieurs des projets novateurs énoncés dans ce qui constituerait le projet de zone d'innovation;

CONSIDÉRANT que le siège social du Pôle d'excellence de l'industrie des systèmes électroniques (ISEQ), représentant plus de 730 entreprises, est situé à Bromont et qu'il offre à la zone d'innovation une représentation provinciale, transversale et intersectorielle dans les différentes régions du Québec;

CONSIDÉRANT que la candidature de Bromont pour l'obtention de la désignation de zone d'innovation a été formellement appuyée par de nombreuses entreprises de la région, mais aussi du reste du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une désignation formelle d'une zone d'innovation dans le secteur des technologies numériques, par le biais des systèmes électroniques intelligents représenterait une reconnaissance importante de l'apport de cette industrie, non seulement au point de vue économique, mais aussi comme un élément essentiel à l'innovation et à la révolution numérique;

CONSIDÉRANT que le projet de zone d'innovation de Bromont profiterait à des secteurs d'activité tels que : l'aérospatiale, le transport, l'énergie, les télécommunications, les sciences de la santé et de la vie, l'agriculture, l'intelligence artificielle, le quantique et les technologies numériques;

CONSIDÉRANT que la SODEB, le C2MI et la Ville de Bromont ont travaillé conjointement à élaborer et définir le projet de zone d'innovation de Bromont - Technum Québec;

CONSIDÉRANT que le projet Technum Québec repose sur trois orientations soit : accélérer le passage de l'idée au marché dans les technologies numériques, développer le savoir pour propulser l'innovation dans les entreprises, faire de Technum Québec une zone d'innovation attractive à l'international, ceci incluant dix-huit projets distincts;

CONSIDÉRANT que le dossier de candidature de la Ville de Bromont satisfait tous les critères de réussite établis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2021-01-003 par la Ville de Bromont;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'appuyer le dépôt de la candidature au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec pour le projet de zone d'innovation de Bromont - Technum Québec.

De transmettre une copie de la résolution au CLD de Brome-Missisquoi, pour appui, et à la Ville de Bromont, pour information.

ADOPTÉ

35-0121

ADOPTION DU RÈGLEMENT 09-1220 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une modification de la tarification applicable pour les demandes particulières concernant les biens et services offerts par la MRC conformément aux articles 244.1 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale;



N° de résolution
ou annotation

36-0121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'une personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès de la MRC une demande de révision à ce sujet, conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que la MRC peut adopter un règlement pour rendre obligatoire le versement d'une somme en même temps que le dépôt d'une demande de révision et prescrire un tarif afin de déterminer le montant de cette somme, lequel peut prévoir des catégories de demandes, conformément aux articles 263.2 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné, qu'un projet de règlement a été présenté et déposé au conseil et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du Code municipal, le tout, lors de la séance du 15 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les biens et services décrits au règlement sont taxables, si applicables;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 09-1220 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi* tel que présenté.

ADOPTÉ

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES À ÊTRE AUTORISÉES PAR LE CONSEIL

CONSIDÉRANT que le CA de la MRC a été devancé du 13 au 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que de nouvelles dépenses doivent être entérinées et/ou autorisées;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'entériner les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 13 janvier 2021, à savoir :

Liste des comptes à payer le 13 janvier 2021	
ADGMRCQ (formation Johanne)	344,93 \$
ALPG (cours d'eau)	36 410,19 \$
Ateliers Ublo (stratégie de gestion de l'eau)	1 665,99 \$
Au Grand Bazar (3 manteaux pour l'évaluation)	329,32 \$
Canac (décoration de Noël)	4,47 \$
Canadian Tire (nettoyant Lysol)	12,03 \$
Claude, Martin (compte de dépenses de décembre)	7,10 \$
CLD BM (party de Noël 2020)	2 009,11 \$
Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (formation GMR Valérie)	68,99 \$
Coop les Milles-Lieux (présentation lancement Atlas BM)	2 354,12 \$
Coop Nationale de l'information indépendante (annonces offres d'emplois)	684,10 \$
Dînette Magazine (photos calendrier de l'avent)	2 874,38 \$
Distributions Nouvelle-France (savon à vaisselle et à main)	67,75 \$
Drouin, Laurence (programme Réno Région)	8 381,65 \$
Dufresne-Morin Alex (compte de dépenses de décembre)	319,08 \$
Édilex (abonnement 2021: rédaction d'appels d'offres)	5 488,96 \$
Entreprises Nick Hodge (déneigement 2020-2021: 2e paiement)	1 418,02 \$
Fédération canadienne des municipalités (adhésion 2021)	14 417,32 \$
Fonds d'information sur le territoire (mutations novembre et décembre)	1 360,00 \$
Garage Gilbert Tardif (entretien des véhicules de l'évaluation)	98,87 \$
Icimédias (annonces journaux: offres d'emploi et écocentres)	6 157,35 \$
Impression Daigle (accroches-porte pour la caractérisation)	560,17 \$
Jean-Pierre Guay Transport (caractérisation: détour camion ICI Bedford)	143,72 \$
Kuizin studio (finalisation des logos de la MRC et du CLD)	54,61 \$
La Capitale (assurance collective des employés: janvier)	11 728,44 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Liste des comptes à payer le 13 janvier 2021	
Lebrun, Mariève (compte de dépenses de décembre)	550,68 \$
Lemardelé, Stéphane (oeuvre artistique sur le paysage: 4 ^e paiement de 4)	10 635,19 \$
Lettrage Graphico-Tech (étiquettes pour la sécurité prévention incendie)	2 718,01 \$
Médial Conseil Santé Sécurité (mutuelle de prévention)	795,81 \$
Modern Concept Franchisee Network (entretien ménager de décembre)	3 359,57 \$
Novicom Technologies (ligne internet fixe haute vitesse)	71,48 \$
PG Solutions (contrat entretien Accès Cité évaluation: janvier à mars 2021)	7 770,01 \$
PG Solutions (contrat entretien comptabilité: 2021)	7 029,56 \$
PG Solutions (contrat entretien Licence première Ligne: 2021)	1 195,74 \$
Pleins Rayons (supervision des transferts des usagers de transport: décembre)	120,00 \$
Plomberie Goyer (remplacement des clapets 1 et 2 et calibration des 2 DAR)	855,15 \$
Pool Leslie (programme Réno Région)	9 351,97 \$
Postes Canada (retenue de la poste)	121,41 \$
Purolator (courrier)	26,61 \$
R.I.G.M.R.B.M. (caractérisation camion ICI)	488,65 \$
Rappel (surveillance travaux gestion eaux dans les fossés)	8 932,11 \$
Restaurant St-Hubert Express (repas comité sécurité publique)	205,52 \$
Rocheleau & Fils (transport écocentre de Bedford)	4 133,36 \$
Sani-Éco (caractérisation traitement des matières)	313,71 \$
Scott, Terry (traduction de documents)	100,00 \$
Service d'éducation et d'intégration (formations de novembre et décembre)	3 000,00 \$
Solidarité Ethnique Régionale de la Yamaska (entente 2020-2021: 3 ^e versement)	14 796,89 \$
Swennen, Lucie (traduction publicité recyclage)	8,80 \$
Tabono Coaching (2 ateliers personnalisés: Isabelle Grenier)	776,08 \$
Taxi AB (transport des usagers du transport adapté et collectif)	9 643,25 \$
Taxi Bedford (transport des usagers du transport adapté et collectif)	3 340,00 \$
Taxi Farnham (transport des usagers du transport adapté et collectif)	2 833,80 \$
Techni-silence (33 panneaux acoustiques)	2 851,38 \$
The Record (annonces recyclage et écocentre de Bedford)	689,86 \$
Union des Municipalités du Québec (cotisation annuelle 2021)	2 839,44 \$
VU Communications (2 coroplastes pour la ville de Bromont)	335,72 \$
Total :	196 850,43\$

D'autoriser également le paiement des dépenses suivantes à la *Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi* (RIGMRBM) :

R.I.G.M.R.B.M. (traitement matières écocentre régional: septembre)	64 101,65 \$
R.I.G.M.R.B.M. (traitement matières écocentre Bedford: septembre)	1 887,89 \$
R.I.G.M.R.B.M. (RDD: 3 ^e trimestre 2020)	57 994,05 \$
R.I.G.M.R.B.M. (traitement matières écocentre régional: novembre)	61 202,93 \$
R.I.G.M.R.B.M. (traitement matières écocentre Bedford: novembre)	2 462,92 \$
R.I.G.M.R.B.M. (traitement matières écocentre régional: décembre)	51 521,10 \$
Total :	239 170,54 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

37-0121

ENTÉRINEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (ÉTÉ 2021)

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT que la MRC convient de contribuer pour la somme de 10 000 \$ pour l'embauche de deux cadets policiers par ce programme;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure une entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté pour l'été 2021;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

38-0121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'entériner la signature par le préfet, monsieur Patrick Melchior, de l'entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2021.

De confirmer à la Sûreté du Québec que la personne ressource pour l'application de l'entente pour la MRC sera monsieur Robert Desmarais, directeur général.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

PAIEMENT AUX MUNICIPALITÉS POUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES **(PÉRIODE 2 – 1^{ER} JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2020)**

CONSIDÉRANT qu'à l'égard du Règlement refondu 07-1112, les montants provenant de la période de juin à septembre de l'année précédente sont versés aux municipalités au 31 janvier soustraction faite des frais de gestion;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :

D'autoriser le 31 janvier 2021, le versement d'une somme de 828 605 \$ aux municipalités de la MRC selon le tableau de répartition déposé séance tenante concernant les droits sur les carrières et sablières pour la période du 1er juin au 30 septembre 2020 :

DROITS SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES			
VERSEMENT AUX MUNICIPALITÉS POUR LA PÉRIODE - JUIN À SEPTEMBRE 2020			
	Exploitation 1^{er} juin au 30 sept. 2020	Retenue pour sites limitrophes 1^{er} juin au 30 sept. 2020	VERSEMENT À EFFECTUER LE 31 JANVIER
Abercorn	9 408 \$	(246) \$	9 162 \$
Bedford (canton)	50 736 \$	(97) \$	50 638 \$
Bedford (ville)	14 630 \$	(310) \$	14 320 \$
Bolton-Ouest	39 125 \$	(847) \$	38 278 \$
Brigham	48 336 \$	(3 623) \$	44 712 \$
Brome	18 372 \$	(529) \$	17 842 \$
Bromont	146 763 \$	(13 517) \$	133 246 \$
Cowansville	26 745 \$	(999) \$	25 746 \$
Dunham	46 007 \$	(1 142) \$	44 865 \$
East Farnham	9 114 \$	(455) \$	8 658 \$
Farnham	26 318 \$	(992) \$	25 327 \$
Frelighsburg	18 637 \$	(354) \$	18 282 \$
Lac-Brome	147 991 \$	(5 847) \$	142 144 \$
Notre-Dame-de-Stanbridge	16 873 \$	(119) \$	16 753 \$
Pike River	21 567 \$	(283) \$	21 285 \$
Saint-Armand	55 618 \$	(290) \$	55 328 \$
Sainte-Sabine	11 157 \$	(519) \$	10 638 \$
Saint-Ignace-de-Stanbridge	16 507 \$	(195) \$	16 312 \$
Stanbridge East	16 558 \$	(212) \$	16 346 \$
Stanbridge Station	84 239 \$	(74) \$	84 165 \$
Sutton	35 810 \$	(1 253) \$	34 557 \$
Total	860 510 \$	(31 905) \$	828 605 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE **2 000 \$ PASSÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 AVEC UN MÊME** **COCONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE** **CUMULATIVEMENT UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$**

En vertu de l'article 961.4 du *Code municipal*, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la MRC doit publier sur son site internet la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Cette liste doit indiquer, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat :

1^{er} janvier au 31 décembre 2020			
Cocontractant	Date d'autorisation	Objet du contrat	Montant de la contrepartie (lors de l'octroi)
ALPG consultants inc.	2020-02-18	Services professionnels – Cours d'eau Mercure	Le coût du mandat, pour une longueur étudiée comprise entre 3 et 4 km, est de 11 050 \$, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.
ALPG consultants inc.	2020-05-19	Services professionnels – Cours d'eau Edwin	Le coût du mandat, pour une longueur étudiée inférieure à 1,5 km, est de 4 450 \$, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables. Le montant estimatif global de ce mandat incluant la surveillance est de 8 450 \$ plus les taxes applicables.
ALPG consultants inc.	2020-09-15	Services professionnels – Cours d'eau sans désignation rue Larose	Le coût du mandat est de 7 200 \$, excluant les taxes, et la préparation des plans et devis, des documents pour la demande d'autorisation au MELCC, ainsi que la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.
ALPG consultants inc.	2020-11-25	Octroi d'un mandat de services professionnels pour le cours d'eau Elliot	Le montant estimatif global de ce mandat incluant la surveillance est de 6 000 \$ plus les taxes applicables.
Donald O'Hara	2020-01-08 (CA) 2020-01-21 (Conseil)	Mandat pour assurer la coordination des travaux de l'ACFEM du projet d'actualisation et de bonification des infrastructures logistiques du corridor ferroviaire Lac-Mégantic – Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'année 2020 et sa prolongation.	50 000 \$ plus les dépenses connexes en combinant les deux banques d'heures octroyées par le CA et le conseil des maires.
Donald O'Hara	2020-12-15	Coordination de l'ACFEM pour l'année 2021.	50 000 \$ plus taxes et dépenses.
GéoMont	2020-09-03	Acquisition de données concernant l'identification des talus à pentes fortes et des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans le cadre d'un projet régional	4 092 \$ plus les taxes applicables.
GéoMont	2020-11-25	Survol des carrières et sablières	14 464,54 \$ plus les taxes applicables.
Les Conteneurs Écomax	2020-03-17	Transport des matières recyclables et des autres matières (Écocentre situé sur le territoire de la ville de Lac-Brome)	Montant estimatif global initial (32 112,52 \$ incluant les taxes). Aucun montant payé en raison de la COVID-19.
Les Conteneurs Écomax	2020-03-17	Transport des matières recyclables et des autres matières (Écocentre situé sur le territoire de la ville de Sutton)	Montant estimatif global initial (27 525,02 \$ incluant les taxes). Aucun montant payé en raison de la COVID-19.
Lithium Marketing inc.	2020-06-03	Conception d'un site web adaptatif mobile dans le cadre du volet matières résiduelles	4 140 \$ excluant les taxes applicables.
Lithium Marketing inc.	2020-06-16	Création de l'image de marque, d'outils marketing et du site web adaptatif mobile de l'ACFEM	8 370 \$ plus les taxes applicables.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

1^{er} janvier au 31 décembre 2020			
Cocontractant	Date d'autorisation	Objet du contrat	Montant de la contrepartie (lors de l'octroi)
Lithium Marketing inc.	2020-08-18	Élaboration d'outils de communication dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et élaboration du plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (Réalisation de la conception visuelle d'un microsite internet et la réalisation d'une courte vidéo)	11 070 \$ plus les taxes applicables.
Modern concept d'entretien inc.	2020-06-16	Service de conciergerie et d'entretien du centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi	1 ^{re} année : montant forfaitaire de 35 064 \$ plus taxes. 2 ^e année d'option : montant forfaitaire de 35 995 \$ plus taxes. Total forfaitaire potentiel de 71 059 \$ plus les taxes applicables.
OBV Yamaska	2020-05-19	Fourniture d'une patrouille estivale dans le bassin versant du lac Davignon pour les étés 2020 et 2021	24 141,70 \$ plus taxes.
OBV Yamaska	2020-06-16	Obtenir un outil géomatique (modélisation hydrogéomorphologique) fonctionnel des estimés relatifs aux exportations de ruissellement, phosphore et sédiments pour le territoire de la MRC	4 999,50 \$ plus les taxes applicables.
RAPPEL	2020-05-06	Services professionnels pour la validation des plans et devis et la surveillance des travaux dans la branche 4 du cours d'eau North Branch à Dunham	Le montant estimatif global est de 5 000\$ plus les taxes applicables.
RAPPEL	2020-05-19	Mise en œuvre d'un suivi de l'efficacité des aménagements réalisés dans les fossés routiers du bassin versant du lac Davignon.	29 900 \$ plus taxes.
Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.	2020-06-16	Octroi d'un mandat pour l'audit des états financiers 2020-2021.	28 050 \$ plus taxes incluant les deux années.
Rocheleau & Fils	2020-03-17	Transport des matières recyclables et des autres matières (Écocentre situé sur le territoire de la ville de Bedford)	Le montant estimatif global initial (32 750,63 \$ incluant les taxes). Montant réel inférieur en raison de la COVID-19.
Rocheleau & Fils	2020-03-17	Transport des matières recyclables et des autres matières (Écocentre situé sur le territoire de la ville de Farnham)	Montant estimatif global initial (30 357 \$ incluant les taxes). Aucun montant payé en raison de la COVID-19 et de la résiliation.
Taxi A-B (2759-7145 Québec inc.)	2020-12-15	Contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) secteur de Lac-Brome et municipalités environnantes en 2021.	Montant estimatif global : 65 400 \$ taxe nette.
Taxi A-B (2759-7145 Québec inc.)	2020-12-15	Contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) secteur de Sutton et municipalités environnantes en 2021.	Montant estimatif global : 77 600 \$ taxe nette.
Taxi Bedford	2020-12-15	Contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) secteur de Bedford et municipalités environnantes en 2021.	Montant estimatif global : 93 800 \$ taxe nette.
Taxi Bedford	2020-12-15	Contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par automobile qualifiée (taxi) pour le secteur de Bromont en 2021.	Montant estimatif global : 43 900 \$ taxe nette.



N° de résolution
ou annotation

39-0121

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AVIS D'INTÉRÊT ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU MAMH POUR LA
DÉFINITION DU PROJET SIGNATURE INNOVATION DU VOLET 3
DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ**

CONSIDÉRANT que le comité administratif de la MRC Brome-Missisquoi, par le biais de la résolution numéro 615-1220, a demandé de développer le concept du projet de mobilité intégrée et durable à être présenté au *Fonds Régions Ruralité - volet 3 « Signature et Innovation »* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le projet s'avère être la mise en œuvre d'un *Laboratoire d'innovation en Mobilité intelligente et territoriale (LI-MIT)* dans Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que le projet LI-MIT vise la création d'un écosystème en mobilité durable afin d'améliorer la mobilité dans les pôles de Brome-Missisquoi par la mise en place de réseaux de transport durable sur le plan économique, respectueux de l'environnement, socialement équitable et axé sur les services aux citoyens et aux entreprises;

CONSIDÉRANT que l'objectif principal est de développer et de mettre en place des solutions innovantes qui répondent aux problématiques complexes liées à la pénurie de main-d'œuvre, à l'accessibilité aux logements et à la réforme du transport rémunéré de personnes pour les milieux ruraux et semi-ruraux;

CONSIDÉRANT que le MAMH offre la possibilité de contribuer à un montant maximal de 50 000 \$ pour aider la MRC à préparer la définition détaillée de son projet;

**EN CONSÉQUENCE,
II EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

De signifier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation l'intention de la MRC Brome-Missisquoi de déposer le projet de Laboratoire d'innovation en Mobilité intelligente et territoriale (LI-MIT) au volet 3 « Signature innovation » du Fonds Régions et ruralité et de se prévaloir du montant maximal de 50 000 \$ pris à même la somme attribuée pour l'année 2020-2021 afin de compléter l'étape de la définition du projet.

ADOPTÉ

40-0121

APPUI À L'UMQ POUR LA LUTTE À L'INTIMIDATION ENVERS LES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

CONSIDÉRANT que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

QUE le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉ

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR TOUT LE TERRITOIRE : MISE À JOUR

Monsieur Dorion fait une mise à jour du suivi du déploiement de la fibre optique sur le territoire. Les initiatives afin de rattraper le retard sont notamment évoquées. Un rappel est fait aux municipalités d'inviter leurs citoyens à démontrer leur intérêt à obtenir les services d'IHR.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2021

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de janvier et de février 2021.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CORRESPONDANCES

M^e Legrand porte des correspondances à l'attention du conseil des maires.

**SUGGESTION À LA FQM D'UN REMPLAÇANT :
TRANSMISSION D'APPRECIATION ET REMERCIEMENT POUR L'APPUI**

Monsieur Paul Sarrazin, préfet de la MRC La Haute-Yamaska et maire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite transmettre son appréciation et remercier le conseil des maires pour son appui au CA de la FQM.

**PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES
POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le ministre Charrette du MELCC a transmis une correspondance à l'attention du préfet à l'occasion de laquelle il informe que les municipalités de la MRC ont obtenu des subventions totalisant 562 581,17 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été adressée à l'attention du conseil.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune nouvelle question du public n'a été portée à l'attention du conseil des maires.

41-0121

LEVÉE DE LA SÉANCE

**EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.